



Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Premier trimestre 2022

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Ghislain Parent, Chef des finances et Premier vice-président à la direction – Finances, Tél.: 514 394-6807

Jean Dagenais, Premier vice-président – Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Première vice-présidente – Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2021. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2022 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC Ratio TLAC Ratio de levier TLAC

- 5) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition of capital and TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	
RC1 – Qualité de crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks des prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuille autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 30
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 31
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 32
Risque de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 34
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	pages 36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 39
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 40
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 47-48
Glossaire	page 49

Emplacement des informations du Pilier 3

	Rapport annuel 2021	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3	Pages
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques			
KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)			
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC			
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	69 à 86, 92 à 97 et 194		5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)			6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires			
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires			7
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions			8
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	108 et 110		8
Composition des fonds propres et TLAC			
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires			9 à 11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan			12 et 13
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾			
TLAC1 – Composition de la TLAC			14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique			15
Ratio de levier			
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier réglementaires			16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun			17
Risque de crédit			
RCA – Informations générales sur le risque de crédit	69 à 73, 78, 79 et 83		
RC1 – Qualité de crédit des actifs			18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut			19
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	83, 110, 111, 172, 173, 176 à 178 et 181	21, 22 et 23 ⁽²⁾ , 26 ⁽²⁾	
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	82 à 85, 160, 169 et 192		
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)			20
RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit		81	25
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)			24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques			25
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	60, 73, 78 à 82 et 86	26 à 29 et 31 à 34 ⁽³⁾	
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			26 à 29
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR) (impact non		s.o.	s.o.
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI			30
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille			31 à 34 ⁽³⁾
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques			32
Risque de contrepartie			
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	84, 85, 95, 96 et 190 à 198		
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche			33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)			34
RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques			35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			36 et 37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)			38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit			39
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)		s.o.	s.o.
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)			40
Titrisation			
TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	57, 60, 79 à 81, 147, 184, 215 et 217 à 219		
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			41 et 42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation			43 et 44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire			45 et 46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur			47 et 48
Risque de marché			
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché			
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)			
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard		La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSIF.	
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)			
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)			
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes			

s.o. Sans objet

(1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2022 ».

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Quatrième trimestre 2021 ».

Banque Nationale du Canada – Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		2022	2021			
		T1	T4	T3	T2	T1
		a				
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
1a	TLAC disponible sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
3	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
3a	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
5	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
5a	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1a / ligne 4) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

(1) Les ratios de TLAC minimum sont requis depuis le 1er novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte des mesures d'allégement transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit telles qu'annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a représentent la TLAC sans l'application de ces mesures transitoires.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021	T1 2022
	a	b	b	b	b	c
	APR ⁽¹⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽²⁾				
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	75 604	73 421	71 820	69 232	68 566	6 049
2 dont approche standard (AS)	17 284	15 984	14 788	14 192	14 150	1 383
3 dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	–	–	–	–	–	–
4 dont approche par critères de classement prudentiels	–	–	–	–	–	–
5 dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	58 320	57 437	57 032	55 040	54 416	4 666
6 Risque de contrepartie (RCC)	7 270	7 346	7 454	7 006	6 910	582
7 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	5 205	5 495	5 676	5 204	5 256	416
8 dont méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9 dont autres RCC	1 646	1 399	1 346	1 506	1 422	132
9a dont expositions sur les contreparties centrales	419	452	432	296	232	34
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	2 115	2 112	2 046	1 716	1 337	169
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques ⁽³⁾	896	945	1 016	1 151	1 111	72
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	242	205	180	141	146	19
13 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
14 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	–	–	–	–	–	–
15 Risque de règlement	76	160	245	143	74	6
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	843	856	698	683	666	67
16a dont sujet à l'arrangement transitoire	–	–	–	–	–	–
17 dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	181	244	189	171	153	14
18 dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	346	370	390	407	408	28
19 dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	316	242	119	105	105	25
20 Risque de marché	3 498	3 770	4 072	3 307	3 489	280
21 dont approche standard (AS)	1 002	929	924	873	1 017	80
22 dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	2 496	2 841	3 148	2 434	2 472	200
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
24 Risque opérationnel	13 781	13 375	13 153	12 884	12 594	1 102
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	1 843	2 168	2 455	2 442	2 290	147
26 Ajustements du plancher	–	–	–	–	–	–
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183	8 493

(1) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(2) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T1 2022						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	40 063	40 063	40 063	-	-	157	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	77 689	80 583	1 598	-	12	78 973	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 042	16 677	16 655	-	22	-	-
Au coût amorti	13 011	13 183	11 674	-	1 509	-	-
	98 742	110 443	29 927	-	1 543	78 973	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	15 178	14 794	-	14 794	-	-	-
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	74 363	46 174	46 174	-	-	-	-
Aux particuliers	41 975	41 975	41 975	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	2 039	2 039	642	-	1 271	-	126
Aux entreprises et aux administrations publiques	63 863	63 863	63 863	-	320	424	-
	182 240	154 051	152 654	-	1 591	424	126
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 768	6 768	6 768	-	-	-	-
Provisions pour pertes de crédit	(928)	(407)	(407)	-	-	-	-
	188 080	160 412	159 015	-	1 591	424	126
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	15 333	16 065	-	16 065	-	14 814	-
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	201	391	391	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 253	1 253	1 253	-	-	-	-
Goodwill	1 508	1 592	-	-	-	-	1 592
Immobilisations incorporelles	1 523	1 264	-	-	-	-	1 264
Autres actifs	5 007	4 994	4 428	-	-	-	566
	24 825	25 559	6 072	16 065	-	14 814	3 422
Total actif	366 888	351 271	235 077	30 859	3 134	94 368	3 548
Passif							
Dépôts	247 095	247 095	-	-	-	14 648	232 447
Autres							
Acceptations	6 768	6 768	-	-	-	-	6 768
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	20 529	20 529	-	-	-	20 529	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	25 304	31 150	-	31 150	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	15 810	16 388	-	16 388	-	15 595	-
Passifs relatifs à des créances cédées	25 107	25 107	-	-	-	-	25 107
Autres passifs	5 860	5 860	-	-	-	-	5 860
	99 378	105 802	-	47 538	-	36 124	37 735
Dette subordonnée	766	766	-	-	-	-	766
Total passif	347 239	353 663	-	47 538	-	50 772	270 948

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau L11) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T1 2022				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	347 723	235 077	3 134	30 859	94 368
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	82 715	–	–	47 538	50 772
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	265 008	235 077	3 134	(16 679)	43 596
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	62 300	–	–	62 300	–
5	Expositions futures potentielles ⁽³⁾	13 637	–	–	13 637	–
6	Montants hors bilan ⁽⁴⁾	211 502	60 388	4 029	115 088	–
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	6 513	–	–	6 513	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	9 886	–	–	9 886	–
9	Différences de valeur	–	–	–	–	–
10	Collatéral pour OFT	(154 338)	–	–	(154 338)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	414 508	295 465	7 163	36 407	43 596

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

	Référence ⁽¹⁾	2022		2021		
		T1	T4	T3	T2	T1
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements						
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 254	3 207	3 188	3 171	3 139
2 Résultats non distribués	b	13 719	13 028	12 492	11 704	10 998
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	23	(32)	(151)	(169)	(167)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)		-	-	-	-	-
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	-	-	-
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		16 996	16 203	15 529	14 706	13 970
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires						
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-
8 Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 592)	(1 587)	(1 500)	(1 497)	(1 508)
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	(1 264)	(1 251)	(1 245)	(1 240)	(1 222)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(34)	(34)	(39)	(42)	(41)
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	(39)	(23)	115	114	249
12 Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	(34)	39	56	117	140
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	(566)	(481)	(471)	(305)	(196)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		-	-	-	-	-
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	-	-	-	-	-
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	m	-	-	-	-	-
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		-	-	-	-	-
21 Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-
22 Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-
23 dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-
24 dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-
25 dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		48	107	129	144	171
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(3 481)	(3 230)	(2 955)	(2 709)	(2 407)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		13 515	12 973	12 574	11 997	11 563
29a CET1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		13 467	12 866	12 445	11 853	11 392
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾		2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 ⁽²⁾	v' + z' + p'	-	-	-	-	-
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	-	-	-
35 dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-
36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 650	2 650	2 650	3 050	2 950

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2022		2021		
		T1	T4	T3	T2	T1
Référence ⁽¹⁾						
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	-	-	(2)	(4)	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
41a	dont : hypothèques inversées	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	(1)	(1)	(3)	(5)	(1)
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2 649	2 649	2 647	3 045	2 949
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	16 164	15 622	15 221	15 042	14 512
45a	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16 116	15 515	15 092	14 898	14 341
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions						
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	750	750	750	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽²⁾	r'	-	9	9	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	-	-	-	-	-
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	359	337	397	402
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		1 109	1 096	1 127	1 156
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2						
52	Instruments de T2 détenus en propre	-	-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)	(150)	(75)	(45)	(45)	(84)
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ⁱ] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions	(150)	(75)	(45)	(45)	(84)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	-	-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2	(150)	(75)	(45)	(45)	(84)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	959	1 021	1 082	1 111	1 077
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)	17 123	16 643	16 303	16 153	15 589
59a	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	17 123	16 643	16 303	16 153	15 589

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars Canadiens)

	2022	2021			
	T1	T4	T3	T2	T1
60 Total des actifs pondérés en fonction des risques	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60a Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60b Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
60c Actifs pondérés en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
Ratios des fonds propres					
61 De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,7%	12,4%	12,2%	12,2%	11,9%
61a CET1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	12,7%	12,3%	12,1%	12,0%	11,7%
62 Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,2%	15,0%	14,8%	15,2%	14,9%
62a Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	15,2%	14,9%	14,6%	15,1%	14,8%
63 Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,1%	15,9%	15,8%	16,4%	16,0%
63a Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16,1%	15,9%	15,8%	16,4%	16,0%
64 Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65 dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66 dont: réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67 dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68 De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,7%	12,4%	12,2%	12,2%	11,9%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) ⁽¹⁾					
69 Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70 Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71 Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)					
72 Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	694	668	696	695	435
73 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	392	363	381	369	353
74 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-
75 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	346	505	601	608	563
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2					
76 Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	143	130	131	134	137
77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	203	189	177	167	167
78 Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	216	208	237	263	265
79 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	436	433	431	415	407
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)					
80 Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-
81 Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-
82 Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	-	194	194	194	194
83 Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-
84 Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	-	238	238	238	238
85 Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	T1 2022		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		40 063	40 063
Valeurs mobilières		98 742	110 443
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	-	-
Autres valeurs mobilières		98 742	110 443
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		15 178	14 794
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		74 363	46 174
Aux particuliers		41 975	41 975
Créances sur cartes de crédit		2 039	2 039
Aux entreprises et aux administrations publiques		63 863	63 863
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 768	6 768
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(928)	(407)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	-	(407)
Insuffisance des provisions	i	-	-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(521)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		15 333	16 065
Autres		9 492	9 494
Goodwill	e	1 508	1 592
Immobilisations incorporelles	f	2 776	1 523
Actifs d'impôt différé		252	715
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	34
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	-	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	336
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	345
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	770
Participations significatives dans d'autres institutions financières		-	392
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	-
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	392
Autres		4 956	4 502
Total - Actif		366 888	351 271

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 247 M\$ et 15 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(millions de dollars canadiens)

	T1 2022		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		247 095	247 095
Instruments financiers dérivés		15 810	16 388
Autres passifs		83 568	89 414
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	34
Passifs d'impôt différé		13	13
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	260
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	204
Autres passifs d'impôt différé		-	(451)
Autres		83 555	89 367
Dettes subordonnée		766	766
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	16
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	750
Admissibles	r	-	750
Assujettis au retrait progressif	r'	-	-
Total - Passif		347 239	353 663
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		19 646	19 646
Actions ordinaires	a	3 208	3 208
Surplus d'apport	a'	46	46
Résultats non distribués	b	13 719	13 719
Autres éléments cumulés du résultat global	c	23	23
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	39	39
Gains (pertes) nets de change non réalisés		(47)	(47)
Autres		31	31
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		2 650	2 650
Admissibles	v	-	2 650
Assujettis au retrait progressif	v'	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		3	3
Instruments novateurs		-	-
Admissibles		-	-
Assujettis au retrait progressif	p'	-	-
Autres		-	-
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	s	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		-	3
Total - Capitaux propres		19 649	19 649
Total - Passif et capitaux propres		366 888	373 312

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 247 M\$ et 15 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition de la TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		2022	2021			
		T1	T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements						
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	13 515	12 973	12 574	11 997	11 563
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2 650	2 650	2 650	3 050	2 950
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-
4	Autres ajustements	(1)	(1)	(3)	(5)	(1)
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	2 649	2 649	2 647	3 045	2 949
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	1 109	1 096	1 127	1 156	1 161
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-
9	Autres ajustements	(150)	(75)	(45)	(45)	(84)
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	959	1 021	1 082	1 111	1 077
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	17 123	16 643	16 303	16 153	15 589
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires						
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	12 400	10 869	10 480	9 442	9 033
14	dont: montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	-	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	-	-	-	-	-
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	12 400	10 869	10 480	9 442	9 033
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements						
18	TLAC avant déductions	29 523	27 512	26 783	25 595	24 622
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BIS ^m et aux BIS ¹ SPE)	-	-	-	-	-
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(61)	(20)	(35)	(19)	(20)
21	Autres ajustements de TLAC	-	-	-	-	-
22	TLAC après déductions	29 462	27 492	26 748	25 576	24 602
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	106 168	104 358	103 139	98 705	97 183
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
Ratios TLAC et réserves de fonds propres						
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	27,8%	26,3%	25,9%	25,9%	25,3%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	8,0%	7,8%	7,8%	7,5%	7,4%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	7,1%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	dont: réserve contracyclique spécifique à la banque	-	-	-	-	-
31	dont: réserve applicable aux BIS ¹ et aux BIS ^m	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Les ratios de TLAC minimum sont requis depuis le 1^{er} novembre 2021.

(2) Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales à des tierces parties étaient admissibles comme TLAC jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2022						T4 2021					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 208	2 650	750	13 354	-	19 962	3 160	2 650	759	11 798	-	18 367
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	-	1 015	-	1 015	-	-	-	949	-	949
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 208	2 650	750	12 339	-	18 947	3 160	2 650	759	10 849	-	17 418
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 208	2 650	750	12 339	-	18 947	3 160	2 650	759	10 849	-	17 418
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	2 650	-	2 650	-	-	-	2 582	-	2 582
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	7 367	-	7 367	-	-	-	6 227	-	6 227
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	-	-	750	319	-	1 069	-	-	750	311	-	1 061
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	-	-	-	2 003	-	2 003	-	-	9	1 729	-	1 738
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 208	2 650	-	-	-	5 858	3 160	2 650	-	-	-	5 810

		T3 2021						T2 2021					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 141	2 650	759	10 776	-	17 326	3 129	3 050	759	9 738	-	16 676
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	-	331	-	331	-	-	-	315	-	315
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 141	2 650	759	10 445	-	16 995	3 129	3 050	759	9 423	-	16 361
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 141	2 650	759	10 445	-	16 995	3 129	3 050	759	9 423	-	16 361
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	2 913	-	2 913	-	-	-	2 312	-	2 312
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	5 112	-	5 112	-	-	-	4 893	-	4 893
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	-	-	750	1 012	-	1 762	-	-	750	831	-	1 581
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	-	-	9	1 408	-	1 417	-	-	9	1 387	-	1 396
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 141	2 650	-	-	-	5 791	3 129	3 050	-	-	-	6 179

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

		2022		2021		
		T1	T4	T3	T2	T1
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier						
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	366 888	355 795	354 040	350 742	343 637
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	9	(2)	22	20	14
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque ⁽¹⁾	(78)	(114)	(65)	(65)	(65)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-	-
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽²⁾	3 217	2 252	3 420	5	3 859
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) ⁽²⁾	6 416	3 936	4 752	5 157	3 754
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	30 971	30 477	30 357	29 568	27 716
8	Autres ajustements	(39 648)	(41 184)	(47 596)	(45 689)	(44 902)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013

(1) Les exigences du BSIF d'octobre 2018 en matière de divulgation au titre du ratio de levier permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques.

(2) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier – modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2022	2021			
		T1	T4	T3	T2	T1
Divulgaration commune du ratio de levier						
Exposition au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	303 578	298 494	289 192	285 293	281 196
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(3 422)	(4 620)	(3 696)	(3 946)	(3 088)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(3 497)	(3 379)	(3 143)	(2 978)	(2 721)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	296 659	290 495	282 353	278 369	275 387
Expositions sur les instruments financiers dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces et/ou compensation bilatérale)	5 867	6 437	5 898	3 998	4 811
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	12 666	12 282	12 767	11 278	11 913
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	18	17	12	12	13
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	18 551	18 736	18 677	15 288	16 737
Expositions sur les opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	15 178	7 516	8 791	11 356	10 419
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(1 918)	(1 945)	(600)	(752)	(1 272)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	8 334	5 881	5 352	5 909	5 026
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	21 594	11 452	13 543	16 513	14 173
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	95 272	93 926	92 825	90 948	87 397
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(64 301)	(63 449)	(62 468)	(61 380)	(59 681)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	30 971	30 477	30 357	29 568	27 716
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	16 164	15 622	15 221	15 042	14 512
20a	Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16 116	15 514	15 092	14 898	14 341
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	367 775	351 160	344 930	339 738	334 013
Ratio de levier						
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%
22a	Ratio de levier - Selon Bâle III sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T1 2022						T4 2021							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	596	197 853	935	30	22	883	197 514	653	188 199	1 003	25	10	968	187 849
2	Titres de dette	–	27 061	6	–	2	4	27 055	–	28 868	4	–	1	3	28 864
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	12	92 247	145	–	6	139	92 114	12	91 049	162	–	6	156	90 899
4	Total	608	317 161	1 086	30	30	1 026	316 683	665	308 116	1 169	25	17	1 127	307 612

		T3 2021						T2 2021							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	684	186 622	1 059	23	11	1 025	186 247	713	179 070	1 119	24	48	1 047	178 664
2	Titres de dette	–	30 523	3	–	1	2	30 520	–	30 352	2	–	1	1	30 350
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	14	89 759	177	–	3	174	89 596	18	87 788	188	–	3	185	87 618
4	Total	698	306 904	1 239	23	15	1 201	306 363	731	297 210	1 309	24	52	1 233	296 632

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021
		a	a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	653	684	713	734	782
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	132	106	139	178	169
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(23)	(19)	(23)	(37)	(68)
4	Radiations	(94)	(38)	(39)	(48)	(67)
5	Autres variations ⁽²⁾	(72)	(80)	(106)	(114)	(82)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	596	653	684	713	734

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T1 2022					T4 2021				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	121 524	76 895	69 858	6 801	–	111 619	77 205	69 360	7 500	–
2	Titres de dette	27 061	–	–	–	–	28 868	–	–	–	–
3	Total	148 585	76 895	69 858	6 801	–	140 487	77 205	69 360	7 500	–
4	Dont en défaut	425	152	102	46	–	525	157	112	42	–

		T3 2021					T2 2021				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	113 338	73 942	66 764	6 905	–	109 596	70 162	63 546	6 413	–
2	Titres de dette	30 523	–	–	–	–	30 352	–	–	–	–
3	Total	143 861	73 942	66 764	6 905	–	139 948	70 162	63 546	6 413	–
4	Dont en défaut	478	185	133	49	–	487	198	148	47	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2022						2021												
	T1			T4									T3						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	6 789	546	5	-	-	7 340	6 584	540	5	-	-	7 129	6 399	515	7	-	-	6 921	
Pétrole & gaz et pipelines	4 197	3 531	250	-	-	7 978	4 370	3 110	274	-	-	7 754	4 146	3 553	227	-	-	7 926	
<i>Pétrole & gaz</i>	1 792	1 973	83	-	-	3 848	1 849	1 660	79	-	-	3 588	1 958	1 923	55	-	-	3 936	
<i>Pipelines et autres</i>	2 405	1 558	167	-	-	4 130	2 521	1 450	195	-	-	4 166	2 188	1 630	172	-	-	3 990	
Mines	394	1 507	192	-	191	2 284	473	1 477	197	-	160	2 307	473	1 326	198	-	141	2 138	
Services publics	6 211	4 145	1 361	-	-	11 717	5 952	3 742	1 206	-	-	10 900	5 438	3 482	1 222	-	-	10 142	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 830	928	113	-	-	2 871	1 775	1 034	113	-	-	2 922	1 654	1 165	104	-	-	2 923	
Fabrication	5 435	2 729	244	-	-	8 408	5 248	2 632	317	-	-	8 197	5 223	2 482	321	-	-	8 026	
Commerce de gros	2 498	1 125	56	-	-	3 679	2 506	1 031	56	-	-	3 593	2 847	1 061	51	-	-	3 959	
Commerce de détail	2 949	1 389	50	-	-	4 388	2 833	1 433	42	-	-	4 308	2 940	1 485	41	-	-	4 466	
Transports	2 030	1 264	92	48	-	3 434	1 848	1 298	82	48	1	3 277	1 871	1 239	80	48	1	3 239	
Communications	1 594	2 067	321	-	-	3 982	1 369	2 212	934	-	-	4 515	1 262	2 074	937	-	-	4 273	
Finance et assurances	35 336	4 790	927	131 738	2 902	175 693	30 022	4 929	1 046	121 821	2 251	160 069	34 302	4 562	1 227	123 044	2 233	165 368	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	17 720	4 317	305	-	-	22 342	16 924	4 347	292	-	-	21 563	17 274	4 561	283	-	-	22 118	
Services professionnels	1 729	1 055	296	-	-	3 080	1 599	1 134	300	-	-	3 033	1 561	1 096	291	-	-	2 948	
Éducation et soins de santé	3 866	1 731	11	9	-	5 617	3 871	1 728	11	3	-	5 613	3 903	1 605	12	6	-	5 526	
Autres services	5 971	2 121	919	51	27	9 089	5 991	2 053	407	1	-	8 452	6 255	1 896	446	28	-	8 625	
Gouvernement	30 026	1 348	5	38 336	294	70 009	30 461	1 373	5	33 339	291	65 469	31 051	1 416	5	30 954	238	63 664	
Autres	12 227	89	884	739	13	13 952	11 314	53	830	1 552	-	13 749	10 566	174	847	1 881	-	13 468	
Total – Autres que particuliers⁽⁴⁾	140 802	34 682	6 031	170 921	3 427	355 863	133 140	34 126	6 117	156 764	2 703	332 850	137 165	33 692	6 299	155 961	2 613	335 730	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2021											2020							
	T2					T1						T4							
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	6 213	499	6	-	-	6 718	6 100	446	4	-	-	6 550	5 924	448	3	-	-	6 375	
Pétrole & gaz et pipelines	4 308	3 595	314	-	-	8 217	4 822	3 625	307	-	-	8 754	5 103	3 134	308	-	-	8 545	
<i>Pétrole & gaz</i>	2 116	1 978	138	-	-	4 232	2 327	1 811	145	-	-	4 283	2 561	1 692	158	-	-	4 411	
<i>Pipelines et autres</i>	2 192	1 617	176	-	-	3 985	2 495	1 814	162	-	-	4 471	2 542	1 442	150	-	-	4 134	
Mines	589	1 153	198	-	-	1 940	576	1 281	194	-	-	2 051	690	1 271	167	-	-	2 128	
Services publics	5 371	3 047	1 302	-	-	9 720	5 376	2 804	1 290	-	-	9 470	5 102	3 075	1 242	-	-	9 419	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 452	1 071	107	-	-	2 630	1 369	1 117	102	-	-	2 588	1 297	1 500	71	-	-	2 868	
Fabrication	5 056	2 617	311	-	-	7 984	5 272	2 588	338	-	-	8 198	5 457	2 671	376	-	-	8 504	
Commerce de gros	2 524	959	53	-	-	3 536	2 185	1 057	51	-	-	3 293	2 128	995	46	-	-	3 169	
Commerce de détail	2 748	1 519	41	-	-	4 308	2 835	1 534	42	-	-	4 411	2 828	1 608	43	-	-	4 479	
Transports	1 669	1 151	83	37	-	2 940	1 498	1 109	83	56	-	2 746	1 563	1 104	77	71	-	2 815	
Communications	1 129	1 999	705	-	-	3 833	1 246	972	196	-	-	2 414	1 118	961	205	-	-	2 284	
Finance et assurances	32 560	4 487	1 154	120 908	2 101	161 210	33 165	4 543	1 143	119 056	2 782	160 689	28 678	4 123	1 029	111 002	2 337	147 169	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	15 752	4 592	275	-	-	20 619	14 188	4 259	262	-	-	18 709	13 418	3 506	256	-	-	17 180	
Services professionnels	1 504	1 088	289	-	-	2 881	1 366	1 408	260	-	-	3 034	1 243	1 152	273	-	-	2 668	
Éducation et soins de santé	3 682	1 893	11	19	-	5 605	3 795	1 601	11	18	-	5 425	3 581	1 523	10	3	-	5 117	
Autres services	6 248	1 640	462	13	-	8 363	6 104	1 914	439	3	-	8 460	6 180	1 755	454	-	-	8 389	
Gouvernement	32 425	1 633	6	32 324	210	66 598	29 467	1 435	5	40 243	163	71 313	29 873	1 426	5	33 186	178	64 668	
Autres	10 258	-	783	1 632	1	12 674	10 490	14	634	1 280	1	12 419	9 974	41	823	855	16	11 709	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	133 488	32 943	6 100	154 933	2 312	329 776	129 854	31 707	5 361	160 656	2 946	330 524	124 157	30 293	5 388	145 117	2 531	307 486	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2022						2021					
	T1						T4					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Europe ⁽⁴⁾	530	133	865	458	188	2 174	515	160	944	1 302	348	3 269
Grande-Bretagne	926	100	754	2 321	3	4 104	1 501	111	759	1 878	2	4 251
Amérique latine	164	58	40	32	-	294	144	16	70	33	-	263
Asie	2 686	372	6 980	58	16	10 112	2 495	338	5 540	29	12	8 414
Autre	81	9	252	42	3	387	97	2	232	29	3	363
Total ⁽⁵⁾	4 387	672	8 891	2 911	210	17 071	4 752	627	7 545	3 271	365	16 560

	2021						2021					
	T3						T2					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Europe ⁽⁴⁾	337	193	643	645	502	2 320	286	244	635	632	374	2 171
Grande-Bretagne	1 431	113	780	2 429	3	4 756	1 834	113	996	2 056	3	5 002
Amérique latine	249	69	77	21	-	416	233	56	120	43	-	452
Asie	2 400	279	5 322	16	15	8 032	2 436	238	5 365	44	15	8 098
Autre	95	6	265	31	3	400	85	2	185	70	11	353
Total ⁽⁵⁾	4 512	660	7 087	3 142	523	15 924	4 874	653	7 301	2 845	403	16 076

(1) Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculé selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux incluent les portefeuilles autres que particuliers et excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Excluant la Grande-Bretagne.

(5) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T1 2022						T4 2021					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC			
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 408	817	2 408	–	1 322	55%	2 483	835	2 483	–	1 806	73%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	366	–	366	–	–	0%	260	–	260	–	–	0%
4	Institutions financières	1 078	4 769	1 078	243	788	60%	888	4 782	888	257	675	59%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	8 577	639	8 577	141	4 967	57%	7 678	601	7 678	154	4 335	55%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	5 677	272	5 677	91	3 667	64%	5 214	244	5 214	74	3 280	62%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	7 164	165	7 164	52	2 631	36%	6 817	157	6 817	50	2 440	36%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	231	–	231	–	231	100%	207	–	207	–	207	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	66	–	66	–	54	82%	52	2	52	–	43	83%
12	Catégories plus risquées	42	–	42	–	63	150%	4	–	4	–	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	4 974	–	4 974	–	3 561	72%	4 808	–	4 808	–	3 192	66%
14	Total	30 583	6 662	30 583	527	17 284	56%	28 411	6 621	28 411	535	15 984	55%

		T3 2021						T2 2021					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC			
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 237	81	2 237	–	1 680	75%	2 372	82	2 372	–	1 771	75%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	272	–	272	–	–	0%	185	–	185	–	–	0%
4	Institutions financières	865	4 937	865	411	631	49%	837	4 985	837	430	653	52%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	7 470	529	7 470	135	4 176	55%	7 148	458	7 148	82	3 954	55%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 778	184	4 778	51	2 884	60%	4 403	86	4 403	25	2 555	58%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 569	145	6 569	43	2 304	35%	6 018	145	6 018	46	2 195	36%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	221	–	221	–	221	100%	185	–	185	–	185	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	48	2	48	–	35	73%	43	1	43	–	32	74%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	–	–	–	–	–	0%
13	Autres actifs ⁽²⁾	4 442	–	4 442	–	2 851	64%	4 084	–	4 084	–	2 847	70%
14	Total	26 906	5 878	26 906	640	14 788	54%	25 275	5 757	25 275	583	14 192	55%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T1 2022										T4 2021									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 087	-	-	-	-	-	1 321	-	-	2 408	677	-	-	-	-	-	1 806	-	-	2 483
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	366	-	-	-	-	-	-	-	-	366	260	-	-	-	-	-	-	-	-	260
4	Institutions financières	158	-	459	-	13	-	691	-	-	1 321	133	-	414	-	11	-	587	-	-	1 145
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	3 751	-	-	-	-	-	4 967	-	-	8 718	3 497	-	-	-	-	-	4 335	-	-	7 832
7	Portefeuilles de détail réglementaires	879	-	-	-	-	4 889	-	-	-	5 768	915	-	-	-	4 373	-	-	-	-	5 288
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	630	-	-	5 760	30	785	11	-	-	7 216	776	-	-	5 309	30	740	12	-	-	6 867
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	231	-	-	231	-	-	-	-	-	207	-	-	-	207
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	12	-	-	-	-	-	54	-	-	66	10	-	-	-	-	-	39	3	-	52
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	42	-	42	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 199	-	268	-	-	-	3 507	-	-	4 974	1 375	-	302	-	-	-	3 131	-	-	4 808
14	Total	8 082	-	727	5 760	43	5 674	10 782	42	-	31 110	7 643	-	716	5 309	41	5 113	10 117	7	-	28 946

		T3 2021										T2 2021									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	557	-	-	-	-	-	1 680	-	-	2 237	601	-	-	-	-	-	1 771	-	-	2 372
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	272	-	-	-	-	-	-	-	-	272	185	-	-	-	-	-	-	-	-	185
4	Institutions financières	120	-	649	-	11	-	496	-	-	1 276	53	-	693	-	18	-	499	4	-	1 267
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	3 428	-	-	-	-	-	4 177	-	-	7 605	3 275	-	-	-	-	-	3 955	-	-	7 230
7	Portefeuilles de détail réglementaires	984	-	-	-	-	3 845	-	-	-	4 829	1 021	-	-	-	3 407	-	-	-	-	4 428
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	879	-	-	4 977	32	713	11	-	-	6 612	689	-	-	4 579	32	751	13	-	-	6 064
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	221	-	-	221	-	-	-	-	-	185	-	-	-	185
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	13	-	-	-	-	-	34	1	-	48	12	-	-	-	-	-	30	1	-	43
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 352	-	301	-	-	-	2 789	-	-	4 442	1 218	-	59	-	-	-	2 805	-	2	4 084
14	Total	7 605	-	950	4 977	43	4 558	9 408	5	-	27 546	7 054	-	752	4 579	50	4 158	9 258	5	2	25 858

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

(3) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T1 2022												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 039	-	0%	1 039	0,07%	55 606	6,5%	14	1,3%	-	-
	0.15 à < 0.25	266	-	0%	266	0,19%	13 175	6,9%	8	2,9%	-	-
	0.25 à < 0.50	378	-	0%	378	0,36%	16 797	5,1%	12	3,3%	-	-
	0.50 à < 0.75	196	-	0%	196	0,61%	7 263	4,4%	8	4,1%	-	-
	0.75 à < 2.50	306	-	0%	306	1,25%	10 013	3,6%	16	5,3%	-	-
	2.50 à < 10.00	70	-	0%	70	4,61%	2 136	3,1%	7	10,0%	-	-
	10.00 à < 100.00	33	-	0%	33	29,68%	786	2,8%	5	16,4%	-	-
	100.00 (défaut)	22	-	0%	22	100,00%	339	2,9%	2	6,9%	1	-
	Sous-total	2 310	-	0%	2 310	1,86%	106 115	5,5%	72	3,1%	1	4
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	33 387	17 154	49%	41 872	0,07%	225 076	19,0%	1 443	3,4%	5	-
	0.15 à < 0.25	8 864	1 456	66%	9 828	0,19%	35 547	20,2%	836	8,5%	7	-
	0.25 à < 0.50	9 089	1 456	73%	10 153	0,34%	32 911	21,0%	1 314	12,9%	4	-
	0.50 à < 0.75	2 383	224	72%	2 544	0,60%	9 055	21,7%	514	20,2%	3	-
	0.75 à < 2.50	2 770	200	74%	2 917	1,10%	10 403	21,1%	848	29,1%	7	-
	2.50 à < 10.00	358	23	62%	372	4,47%	2 139	19,4%	229	61,6%	4	-
	10.00 à < 100.00	114	1	164%	115	25,87%	711	20,2%	133	116,2%	6	-
	100.00 (défaut)	58	3	93%	60	100,00%	492	19,2%	92	151,7%	5	-
	Sous-total	57 023	20 517	53%	67 861	0,35%	316 334	19,6%	5 409	8,0%	41	45
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	668	6 611	75%	5 626	0,05%	918 383	78,8%	152	2,7%	2	-
	0.15 à < 0.25	195	515	87%	643	0,20%	202 634	84,6%	63	9,7%	1	-
	0.25 à < 0.50	276	317	82%	536	0,36%	119 194	79,7%	76	14,1%	2	-
	0.50 à < 0.75	197	214	86%	381	0,64%	61 013	74,3%	81	21,3%	2	-
	0.75 à < 2.50	464	206	92%	654	1,42%	190 703	81,6%	281	43,1%	8	-
	2.50 à < 10.00	281	69	110%	357	4,46%	196 411	84,7%	352	98,7%	15	-
	10.00 à < 100.00	45	8	80%	51	18,89%	30 131	85,6%	113	222,2%	8	-
	100.00 (défaut)	12	-	34%	12	100,00%	3 286	70,8%	7	57,1%	8	-
	Sous-total	2 138	7 940	77%	8 260	0,67%	1 721 755	79,6%	1 125	13,6%	46	201
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1 967	2 483	63%	3 538	0,06%	128 104	51,2%	324	9,2%	1	-
	0.15 à < 0.25	937	406	62%	1 189	0,20%	52 677	52,3%	273	23,0%	1	-
	0.25 à < 0.50	1 438	368	63%	1 669	0,37%	74 955	52,4%	551	33,0%	3	-
	0.50 à < 0.75	1 248	284	81%	1 478	0,64%	58 070	54,8%	706	47,8%	5	-
	0.75 à < 2.50	3 419	241	70%	3 587	1,35%	186 889	52,5%	2 219	61,8%	26	-
	2.50 à < 10.00	968	71	69%	1 016	4,00%	55 774	51,1%	788	77,5%	21	-
	10.00 à < 100.00	233	13	52%	240	24,09%	10 963	53,2%	297	123,8%	30	-
	100.00 (défaut)	82	7	40%	84	100,00%	6 827	52,7%	55	64,8%	52	-
	Sous-total	10 292	3 873	65%	12 801	1,96%	574 259	52,3%	5 213	40,7%	139	163

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2022												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 518	9 318	88%	9 054	0,09%	786	46,0%	2,38	2 395	26,5%	4
	0.15 à < 0.25	13 690	16 430	87%	26 039	0,20%	3 135	37,1%	2,32	8 217	31,6%	19
	0.25 à < 0.50	11 259	7 490	91%	16 995	0,36%	2 554	36,3%	2,49	6 959	41,0%	22
	0.50 à < 0.75	12 405	4 818	91%	16 192	0,56%	2 478	35,2%	2,18	7 541	46,6%	32
	0.75 à < 2.50	20 598	6 640	91%	24 890	1,13%	6 389	33,5%	2,12	14 557	58,5%	93
	2.50 à < 10.00	3 804	851	85%	4 552	4,31%	982	33,7%	1,54	4 048	88,9%	66
	10.00 à < 100.00	135	48	58%	169	17,80%	55	38,9%	1,06	282	166,9%	11
	100.00 (défaut)	410	51	29%	455	100,00%	187	38,0%	1,23	471	103,5%	196
	Sous-total	64 819	45 646	89%	98 346	1,19%	16 566	36,4%	2,24	44 470	45,2%	443
États souverains	0.00 à < 0.15	57 968	7 131	98%	64 209	0,01%	630	9,1%	2,05	708	1,1%	1
	0.15 à < 0.25	8	-	0%	7	0,21%	1	14,5%	1,00	1	14,3%	-
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	2.50 à < 10.00	6	51	92%	51	8,62%	2	16,7%	1,00	33	64,7%	1
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	57 982	7 182	98%	64 267	0,02%	633	9,1%	2,05	742	1,2%	2
Institutions financières	0.00 à < 0.15	3 717	397	6%	4 127	0,05%	62	46,7%	1,39	734	17,8%	1
	0.15 à < 0.25	225	32	0%	257	0,17%	29	49,9%	1,16	107	41,6%	-
	0.25 à < 0.50	19	113	100%	132	0,36%	6	24,8%	1,28	41	31,1%	-
	0.50 à < 0.75	11	2	0%	13	0,56%	9	42,9%	1,00	10	76,9%	-
	0.75 à < 2.50	640	6	100%	1 281	1,83%	12	11,6%	2,40	397	31,0%	3
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	3,38%	2	30,0%	1,00	-	0%	-
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	4 612	550	26%	5 810	0,46%	120	38,6%	1,60	1 289	22,2%	4
Total (tous les portefeuilles)	199 176	85 708	76%	259 655	0,69%	2 735 782	27,3%	2,00	58 320	22,5%	676	1 026

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Fourchette de PD ⁽¹⁾												
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 567	-	0%	1 568	0,08%	56 924	7,0%		24	1,6%	-
	0.15 à < 0.25	598	-	0%	598	0,19%	13 587	7,9%		20	3,3%	-
	0.25 à < 0.50	780	-	0%	780	0,36%	16 995	6,0%		30	3,9%	-
	0.50 à < 0.75	468	-	0%	468	0,61%	7 604	4,4%		19	4,1%	-
	0.75 à < 2.50	738	-	0%	738	1,22%	10 533	3,7%		40	5,4%	-
	2.50 à < 10.00	124	-	0%	124	4,44%	2 233	3,0%		12	9,4%	-
	10.00 à < 100.00	41	-	0%	41	26,98%	797	2,8%		7	16,1%	-
	100.00 (défaut)	24	-	0%	24	100,00%	349	3,0%		4	14,7%	2
Sous-total	4 340	-	0%	4 341	1,34%	109 022	5,9%		156	3,6%	2	4
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	32 757	16 748	50%	41 062	0,07%	223 803	19,0%	1 404	3,4%	5	
	0.15 à < 0.25	8 576	1 390	67%	9 501	0,19%	34 977	20,1%	805	8,5%	4	
	0.25 à < 0.50	8 635	1 357	73%	9 626	0,34%	31 980	20,9%	1 242	12,9%	7	
	0.50 à < 0.75	2 327	218	72%	2 483	0,60%	9 033	21,5%	497	20,0%	3	
	0.75 à < 2.50	2 689	181	72%	2 819	1,10%	10 294	21,2%	821	29,1%	6	
	2.50 à < 10.00	396	28	64%	414	4,45%	2 243	20,0%	265	63,9%	4	
	10.00 à < 100.00	115	1	129%	116	24,18%	722	20,0%	133	114,7%	6	
	100.00 (défaut)	64	2	77%	66	100,00%	486	20,3%	117	177,7%	5	
Sous-total	55 559	19 925	53%	66 087	0,36%	313 538	19,6%		5 284	8,0%	40	48
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	818	6 711	75%	5 863	0,05%	895 932	79,2%	156	2,7%	2	
	0.15 à < 0.25	177	584	88%	694	0,20%	222 337	85,7%	69	9,9%	1	
	0.25 à < 0.50	254	346	82%	539	0,35%	124 348	80,8%	77	14,3%	2	
	0.50 à < 0.75	180	177	89%	337	0,63%	60 117	75,5%	72	21,4%	2	
	0.75 à < 2.50	499	210	93%	694	1,42%	194 991	81,9%	300	43,4%	8	
	2.50 à < 10.00	286	70	110%	363	4,39%	201 684	85,9%	360	99,1%	13	
	10.00 à < 100.00	44	8	76%	50	19,60%	29 254	87,5%	115	229,8%	9	
	100.00 (défaut)	12	-	29%	12	100,00%	3 215	70,2%	6	45,0%	9	
Sous-total	2 270	8 106	78%	8 552	0,65%	1 731 878	80,2%		1 155	13,5%	46	201
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 071	2 520	63%	3 669	0,06%	129 478	51,3%	319	8,7%	1	
	0.15 à < 0.25	931	369	61%	1 156	0,20%	53 364	52,9%	269	23,3%	1	
	0.25 à < 0.50	1 418	335	63%	1 628	0,37%	75 791	52,5%	538	33,1%	3	
	0.50 à < 0.75	1 197	247	81%	1 397	0,63%	58 064	55,7%	677	48,5%	5	
	0.75 à < 2.50	3 373	216	68%	3 518	1,35%	186 270	52,6%	2 179	61,9%	25	
	2.50 à < 10.00	990	74	68%	1 040	4,00%	57 554	51,5%	812	78,1%	22	
	10.00 à < 100.00	227	13	49%	234	23,12%	10 463	53,4%	285	121,9%	28	
	100.00 (défaut)	83	5	35%	85	100,00%	6 712	51,5%	65	76,6%	49	
Sous-total	10 290	3 779	64%	12 727	1,94%	577 696	52,5%		5 144	40,4%	134	163

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises												
0.00 à < 0.15	2 389	9 666	84%	9 333	0,09%	754	46,1%	2,36	2 487	26,7%	4	
0.15 à < 0.25	13 870	16 252	88%	25 979	0,20%	3 105	37,4%	2,36	8 263	31,8%	19	
0.25 à < 0.50	10 948	6 587	90%	15 904	0,36%	2 569	36,9%	2,49	6 573	41,3%	21	
0.50 à < 0.75	11 560	4 976	89%	15 514	0,56%	2 513	34,7%	2,14	7 217	46,5%	30	
0.75 à < 2.50	19 581	6 595	91%	23 817	1,14%	6 313	34,3%	2,07	14 244	59,8%	93	
2.50 à < 10.00	3 668	870	78%	4 440	4,38%	1 033	33,9%	1,58	4 006	90,2%	67	
10.00 à < 100.00	118	44	83%	150	17,00%	56	38,4%	1,08	238	158,7%	9	
100.00 (défaut)	563	42	19%	605	100,00%	187	38,5%	1,38	436	72,1%	284	
Sous-total	62 697	45 032	88%	95 742	1,36%	16 530	36,8%	2,23	43 464	45,4%	527	701
États souverains												
0.00 à < 0.15	52 559	7 159	99%	58 828	0,01%	628	8,7%	2,22	726	1,2%	1	
0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
2.50 à < 10.00	20	37	89%	51	8,62%	2	15,0%	1,00	30	58,8%	1	
10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
Sous-total	52 579	7 196	99%	58 879	0,02%	630	8,7%	2,22	756	1,3%	2	5
Institutions financières												
0.00 à < 0.15	5 077	379	7%	5 468	0,05%	67	48,6%	1,32	1 021	18,7%	1	
0.15 à < 0.25	277	11	2%	289	0,16%	28	50,1%	1,09	115	39,8%	-	
0.25 à < 0.50	14	113	100%	126	0,36%	6	24,4%	1,40	38	30,2%	-	
0.50 à < 0.75	5	6	0%	11	0,56%	7	42,3%	1,00	7	63,6%	-	
0.75 à < 2.50	615	6	100%	930	1,78%	11	12,0%	2,36	297	31,9%	2	
2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	8,61%	2	33,3%	1,00	-	0%	-	
10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
Sous-total	5 988	515	28%	6 824	0,30%	121	43,2%	1,45	1 478	21,7%	3	5
Total (tous les portefeuilles)	193 723	84 553	76%	253 152	0,76%	2 749 415	27,7%	2,00	57 437	22,7%	754	1 127

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) – Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

		T1 2022			T4 2021		
		a			a		
Risque autre que le risque de crédit de contrepartie		Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	
1	APR au début	77 755	58 831	9 458	76 414	58 417	9 500
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	1 174	541	(172)	2 073	1 054	(129)
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(16)	(16)	(6)	(552)	(552)	122
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	29	29	-	(7)	(7)	-
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	562	254	105	(173)	(81)	(35)
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	79 504	59 639	9 385	77 755	58 831	9 458

		T3 2021			T2 2021		
		a			a		
Risque autre que le risque de crédit de contrepartie		Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	
1	APR au début	73 792	56 503	8 722	72 853	55 826	8 247
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	2 905	2 376	840	2 130	1 461	526
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(595)	(595)	(125)	(433)	(433)	107
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	312	133	63	(758)	(351)	(158)
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	76 414	58 417	9 500	73 792	56 503	8 722

(1) Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

(2) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(3) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(4) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(5) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

(6) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	2022						2021						
	T1						T4						
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,78%	0,18%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	1,01%	0,18%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,31%	0,11%	21,53%	5,44%	91,33%	85,96%	0,38%	0,11%	21,11%	4,26%	90,17%	84,67%	
Crédit rotatif admissible	1,07%	0,73%	86,63%	77,97%	106,59%	100,56%	1,07%	0,73%	85,54%	76,13%	106,70%	100,65%	
Particuliers - autres	1,60%	0,70%	42,34%	28,70%	78,76%	69,80%	1,64%	0,76%	43,33%	29,99%	79,42%	69,73%	
Autres que particuliers ⁽⁸⁾													
Entreprises	1,04%	0,24%	28,49%	15,89%	93,08%	67,48%	1,06%	0,32%	29,79%	14,62%	88,71%	74,24%	
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	0,07%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,44%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,47%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	

	2021												
	T3						T2						
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	1,11%	0,22%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,95%	0,36%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,40%	0,12%	20,64%	3,09%	89,41%	86,10%	0,37%	0,19%	20,14%	2,99%	88,78%	84,84%	
Crédit rotatif admissible	1,06%	0,77%	82,05%	71,03%	106,06%	101,01%	1,26%	0,82%	81,89%	71,40%	106,99%	102,03%	
Particuliers - autres	1,77%	0,82%	43,14%	26,75%	79,02%	69,24%	1,91%	0,91%	43,59%	26,39%	82,16%	69,94%	
Autres que particuliers ⁽⁸⁾													
Entreprises	1,06%	0,35%	28,78%	16,46%	84,46%	75,66%	0,99%	0,48%	27,38%	17,34%	83,91%	68,67%	
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,45%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,45%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T1 2022 les pourcentages estimés sont en date du 31 décembre 2020 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

(en millions de dollars canadiens)

	T1 2022					T4 2021				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	782	125	100%	845	896	825	133	100%	892	945

	T3 2021					T2 2021				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	894	130	100%	959	1 016	1 032	108	100%	1 086	1 151

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T1 2022					T4 2021						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	4 163	8 007		1,4	17 038	5 205	4 583	7 980		1,4	17 589	5 495
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					15 937	1 646					13 434	1 399
6	Total						6 851						6 894

		T3 2021					T2 2021						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	4 199	8 269		1,4	17 455	5 676	2 843	7 168		1,4	14 016	5 204
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					12 496	1 346					13 050	1 506
6	Total						7 022						6 710

(1) Exclut l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T1 2022		T4 2021		T3 2021		T2 2021		T1 2021	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée											
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	10 453	2 115	10 582	2 112	11 134	2 046	9 795	1 716	10 629	1 337
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	10 453	2 115	10 582	2 112	11 134	2 046	9 795	1 716	10 629	1 337

RCC3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T1 2022									T4 2021								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		39	-	-	-	-	-	-	-	39	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	667	-	-	667	-	-	-	-	-	554	-	-	554
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		39	-	-	-	-	667	-	-	706	4	-	-	-	-	554	-	-	558

		T3 2021									T2 2021								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		6	-	-	-	-	-	-	-	6	5	-	-	-	-	-	-	-	5
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	663	-	-	663	-	-	-	-	-	608	-	-	608
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		6	-	-	-	-	663	-	-	669	5	-	-	-	-	608	-	-	613

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T1 2022								
	a	b	c	d	e	f	g	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	3 195	0,06%	562	46,5%	0,70	548	17,2%
	0.15 à < 0.25	3 165	0,19%	523	45,0%	1,32	1 123	35,5%
	0.25 à < 0.50	1 354	0,36%	256	43,5%	1,35	645	47,6%
	0.50 à < 0.75	2 011	0,56%	194	51,0%	3,61	460	22,9%
	0.75 à < 2.50	3 687	0,90%	732	42,6%	1,21	1 094	29,7%
	2.50 à < 10.00	261	3,62%	74	67,4%	1,15	462	177,0%
	10.00 à < 100.00	2	16,70%	6	45,9%	1,07	4	200,0%
	100.00 (défaut)	2	100,00%	5	44,4%	1,00	1	50,0%
	Sous-total	13 677	0,50%	2 352	45,9%	1,48	4 337	31,7%
États souverains	0.00 à < 0.15	11 570	0,03%	124	11,8%	0,99	188	1,6%
	0.15 à < 0.25	15	0,21%	1	13,1%	0,39	1	6,7%
	0.25 à < 0.50	49	0,36%	3	16,4%	0,05	6	12,2%
	0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.75 à < 2.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	11 634	0,03%	128	11,8%	0,99	195	1,7%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	7 421	0,07%	65	48,4%	0,74	1 272	17,1%
	0.15 à < 0.25	506	0,17%	40	49,7%	0,94	204	40,3%
	0.25 à < 0.50	127	0,36%	12	50,5%	0,14	59	46,5%
	0.50 à < 0.75	136	0,56%	13	45,2%	0,29	72	52,9%
	0.75 à < 2.50	62	1,03%	24	47,9%	0,13	45	72,6%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	8 252	0,10%	154	48,5%	0,73	1 652	20,0%
Total de tous les portefeuilles		33 563	0,24%	2 634	35,0%	1,13	6 184	18,4%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2021								
	a	b	c	d	e	f	g	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾	
Fourchette de PD ⁽¹⁾								
Entreprises								
0.00 à < 0.15	2 285	0,06%	497	47,4%	0,83	428	18,7%	
0.15 à < 0.25	2 887	0,19%	506	46,2%	1,52	1 114	38,6%	
0.25 à < 0.50	1 257	0,36%	246	47,7%	1,41	669	53,2%	
0.50 à < 0.75	2 220	0,56%	192	50,9%	3,43	576	25,9%	
0.75 à < 2.50	4 147	0,91%	710	43,4%	1,23	1 243	30,0%	
2.50 à < 10.00	221	3,58%	71	68,5%	1,16	398	180,1%	
10.00 à < 100.00	4	14,00%	4	61,0%	1,05	11	275,0%	
100.00 (défaut)	1	100,00%	6	40,4%	1,25	1	100,0%	
Sous-total	13 022	0,55%	2 232	46,8%	1,62	4 440	34,1%	
États souverains								
0.00 à < 0.15	9 903	0,03%	126	11,8%	1,15	177	1,8%	
0.15 à < 0.25	69	0,21%	1	13,1%	-	5	7,2%	
0.25 à < 0.50	25	0%	2	24,7%	1,00	5	20,0%	
0.50 à < 0.75	-	0%	-	0%	-	-	0%	
0.75 à < 2.50	-	0%	-	0%	-	-	0%	
2.50 à < 10.00	-	8,62%	1	14,5%	1,00	-	100,0%	
10.00 à < 100.00	-	0%	-	0%	-	-	0%	
100.00 (défaut)	-	0%	-	0%	-	-	0%	
Sous-total	9 997	0,03%	130	11,8%	1,14	187	1,9%	
Institutions financières								
0.00 à < 0.15	7 764	0,06%	68	49,3%	0,71	1 310	16,9%	
0.15 à < 0.25	695	0,17%	34	49,6%	0,52	233	33,5%	
0.25 à < 0.50	77	0,36%	11	50,2%	0,24	36	46,8%	
0.50 à < 0.75	161	0,56%	15	46,3%	0,39	89	55,3%	
0.75 à < 2.50	62	1,03%	22	48,0%	0,20	45	72,6%	
2.50 à < 10.00	-	0%	-	0%	-	-	0%	
10.00 à < 100.00	-	0%	-	0%	-	-	0%	
100.00 (défaut)	-	0%	-	0%	-	-	0%	
Sous-total	8 759	0,09%	150	49,2%	0,68	1 713	19,6%	
Total de tous les portefeuilles	31 778	0,26%	2 512	36,0%	1,17	6 340	20,0%	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T1 2022						T4 2021								
	a		b		c		d		e		f				
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres				
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾			
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée	
Trésorerie	-	11 205	-	2 993	29 241	20 502	-	9 539	-	4 021	23 600	15 215			
Valeurs mobilières émises ou garanties par															
Le gouvernement du Canada	24	346	-	417	15 153	14 817	4	516	-	708	15 250	11 788			
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	213	282	250	116	15 462	15 042	209	127	-	219	11 127	15 877			
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 471	30	524	47	35 613	26 085	95	65	-	3	37 715	24 150			
Autres titres de créance	597	29	1 294	1	2 043	1 499	66	29	-	-	2 053	663			
Titres de participation	-	-	-	-	56 428	82 024	-	-	-	-	51 017	77 073			
Total	2 305	11 892	2 068	3 574	153 940	159 969	374	10 276	-	4 951	140 762	144 766			

	T3 2021						T2 2021								
	a		b		c		d		e		f				
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres				
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾			
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée	
Trésorerie	-	9 891	-	2 274	28 099	11 643	-	10 190	-	2 598	29 331	13 311			
Valeurs mobilières émises ou garanties par															
Le gouvernement du Canada	18	566	-	756	14 239	14 359	-	712	-	607	7 861	10 431			
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	218	152	-	75	7 047	10 563	-	225	-	279	11 484	15 172			
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	96	43	-	34	33 210	23 939	100	80	-	-	34 529	29 988			
Autres titres de créance	-	35	-	-	1 594	470	-	34	-	-	1 423	499			
Titres de participation	-	-	-	-	50 116	76 892	-	-	-	-	53 835	71 755			
Total	332	10 687	-	3 139	134 305	137 866	100	11 241	-	3 484	138 463	141 156			

(1) Excluant les sûretés sur les opérations de prise en pension garanties par des billets de dépôt au porteur et des obligations sécurisées émises par la Banque.

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T1 2022		T4 2021		T3 2021		T2 2021		T1 2021	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue								
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	2 755	1 371	2 565	638	2 417	246	2 091	545	2 234	358
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	83	-	92	-	92	-	92	-	92	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	2 838	1 371	2 657	638	2 509	246	2 183	545	2 326	358
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	2	29	9	17	7	8	11	16	2	8
Juste valeur négative (passif)	(54)	(1)	(64)	-	(64)	-	(57)	-	(55)	-

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T1 2022		T4 2021		T3 2021		T2 2021		T1 2021	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		419		452		432		296		232
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	3 432	68	2 658	54	2 674	53	2 791	56	2 778	56
3 i) Dérivés de gré à gré	400	8	386	8	228	5	210	4	227	5
4 ii) Marchés dérivés organisés	2 386	47	1 738	35	1 880	37	1 795	36	2 385	48
5 iii) Cessions temporaires de titres	646	13	534	11	566	11	786	16	166	3
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	4 725	-	6 535	-	5 122	-	6 087	-	5 891	-
8 Dépôt de garantie initial non séparé	460	-	582	-	436	-	385	-	685	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	646	351	520	398	722	379	642	240	590	176
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T1 2022								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 271	-	1 271	2 524	-	2 524	1 880	-	1 880
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	1 759	-	1 759	29	-	29
3	Cartes de crédit	1 271	-	1 271	-	-	-	107	-	107
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	765	-	765	1 744	-	1 744
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	642	-	642	846	-	846
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	113	-	113	22	-	22
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	524	-	524	824	-	824
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	5	-	5	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 871	-	1 871	2 709	-	2 709	1 550	-	1 550
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 037	-	2 037	47	-	47
3	Cartes de crédit	1 871	-	1 871	-	-	-	107	-	107
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	672	-	672	1 396	-	1 396
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	523	-	523	822	-	822
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	518	-	518	818	-	818
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	5	-	5	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2021										
Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾				
a	b	c	e	f	g	i	j	k		
Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total		
1	Particuliers	1 071	-	1 071	2 888	-	2 888	907	-	907
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 198	-	2 198	49	-	49
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	107	-	107
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	690	-	690	751	-	751
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	534	-	534	637	-	637
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	528	-	528	633	-	633
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	6	-	6	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T2 2021										
Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾				
a	b	c	e	f	g	i	j	k		
Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total		
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 033	-	3 033	813	-	813
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 325	-	2 325	50	-	50
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	708	-	708	751	-	751
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	376	-	376	647	-	647
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	369	-	369	643	-	643
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	7	-	7	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T1 2022								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	13	-	13	12	-	12
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	8	-	8	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	4	-	4	17	-	17
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	4	-	4	5	-	5
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	18	-	18	24	-	24
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	13	-	13	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	24	-	24
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	4	-	4	27	-	27
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	4	-	4	15	-	15
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	7	-	7	17	-	17
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	5	-	5	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	17	-	17
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	16	-	16
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	4	-	4
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	5	-	5	11	-	11
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	4	-	4	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	11	-	11
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	15	-	15
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	3	-	3
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T1 2022																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	4 437	-	-	-	-	1 771	2 666	-	-	177	266	-	-	14	22	-	-
2	Titrisation classique	4 437	-	-	-	-	1 771	2 666	-	-	177	266	-	-	14	22	-	-
3	Dont titrisation	4 437	-	-	-	-	1 771	2 666	-	-	177	266	-	-	14	22	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	3 795	-	-	-	-	1 771	2 024	-	-	177	202	-	-	14	17	-	-
5	Dont de gros	642	-	-	-	-	-	642	-	-	-	64	-	-	-	5	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T4 2021																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	5 103	-	-	-	-	2 371	2 732	-	-	237	273	-	-	19	22	-	-
2	Titrisation classique	5 103	-	-	-	-	2 371	2 732	-	-	237	273	-	-	19	22	-	-
3	Dont titrisation	5 103	-	-	-	-	2 371	2 732	-	-	237	273	-	-	19	22	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	4 580	-	-	-	-	2 371	2 209	-	-	237	221	-	-	19	18	-	-
5	Dont de gros	523	-	-	-	-	-	523	-	-	-	52	-	-	-	4	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 493	-	-	-	-	1 571	2 922	-	-	182	292	-	-	14	23	-	-
2 Titrisation classique	4 493	-	-	-	-	1 571	2 922	-	-	182	292	-	-	14	23	-	-
3 Dont titrisation	4 493	-	-	-	-	1 571	2 922	-	-	182	292	-	-	14	23	-	-
4 Dont de détail sous-jacent	3 959	-	-	-	-	1 571	2 388	-	-	182	239	-	-	14	19	-	-
5 Dont de gros	534	-	-	-	-	-	534	-	-	-	53	-	-	-	4	-	-
6 Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T2 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 480	-	-	-	-	1 446	3 034	-	-	163	303	-	-	13	25	-	-
2 Titrisation classique	4 480	-	-	-	-	1 446	3 034	-	-	163	303	-	-	13	25	-	-
3 Dont titrisation	4 480	-	-	-	-	1 446	3 034	-	-	163	303	-	-	13	25	-	-
4 Dont de détail sous-jacent	4 104	-	-	-	-	1 446	2 658	-	-	163	265	-	-	13	22	-	-
5 Dont de gros	376	-	-	-	-	-	376	-	-	-	38	-	-	-	3	-	-
6 Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T1 2022																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	2 666	27	33	–	–	29	685	2 012	–	4	80	316	–	–	6	25	–
2 Titrisation classique	2 666	27	33	–	–	29	685	2 012	–	4	80	316	–	–	6	25	–
3 Dont titrisation	2 666	27	33	–	–	29	685	2 012	–	4	80	316	–	–	6	25	–
4 Dont de détail sous-jacent	1 861	19	–	–	–	29	63	1 788	–	4	15	264	–	–	1	21	–
5 Dont de gros	805	8	33	–	–	–	622	224	–	–	65	52	–	–	5	4	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	2 319	21	32	–	–	47	699	1 626	–	7	97	242	–	1	8	19	–
2 Titrisation classique	2 319	21	32	–	–	47	699	1 626	–	7	97	242	–	1	8	19	–
3 Dont titrisation	2 319	21	32	–	–	47	699	1 626	–	7	97	242	–	1	8	19	–
4 Dont de détail sous-jacent	1 531	19	–	–	–	47	63	1 440	–	7	15	221	–	1	1	17	–
5 Dont de gros	788	2	32	–	–	–	636	186	–	–	82	21	–	–	7	2	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 488	23	33	–	–	49	700	795	–	7	98	119	–	1	8	10	–
2 Titrisation classique	1 488	23	33	–	–	49	700	795	–	7	98	119	–	1	8	10	–
3 Dont titrisation	1 488	23	33	–	–	49	700	795	–	7	98	119	–	1	8	10	–
4 Dont de détail sous-jacent	888	19	–	–	–	49	63	795	–	7	15	119	–	1	1	10	–
5 Dont de gros	600	4	33	–	–	–	637	–	–	–	83	–	–	–	7	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
2 Titrisation classique	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
3 Dont titrisation	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
4 Dont de détail sous-jacent	795	18	–	–	–	51	62	700	–	8	15	105	–	1	1	8	–
5 Dont de gros	600	4	43	–	–	–	647	–	–	–	89	–	–	–	7	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée (AIRB)	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques (APR)	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.